Commune de FAA'A

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
18 NOV. 2026
N° 7189

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 83/2026

Attribuant une subvention à la fédération To'u Tauaro

Date de convocation :
20 octobre 2026

Date de séance :
27 octobre 2026

Date de publication de la liste des délibérations :
28 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	21
PROCURATIONS : ...	09
VOTANTS :	30
POUR :	30
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Le mardi 27 octobre 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			E. TOKORAGI
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël		X	
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana			L. HIKUTINI
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			O. TOKORAGI
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée			T. GRAND-PITTMAN
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia		X	
ARIIOTIMA Matuanui			T. PURENI
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii			R. TERIITEHAU
MAI Georges		X	
OPETA Temana			T. TEMARU
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara			P. SIAOU CHIN
AITAMAI Mara		X	
CADOUSTEAU Myriam	X		
TOKORAGI Wilson	X		

COMMUNE DE FAA'A ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Bélinda MAI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 20 janvier 2023 et ayant son siège social à Auae, Manuhere Pizzeria lot 4 PK 2,5, l'association a pour but de :

- *D'informer, de sensibiliser, de prévenir pour lutter efficacement contre l'isolement de toutes les personnes arrivant de Polynésie Française, amenées à rester en France de façon permanente ou temporaire nécessitant un accompagnant ;*
- *D'accompagner et soutenir tous les polynésiens, au besoin, faciliter leur orientation dans les diverses démarches administratives ou autres ;*
- *D'organiser, de participer à des évènements à caractère culturel, artisanal et sportif etc… ;*
- *D'apporter son concours lors des opérations de solidarité visant à soutenir la communauté polynésienne présente en Métropole.*

Conformément à la parution au journal officiel, le bureau est élu pour une durée de deux ans et se compose depuis sa réélection le 02 mars 2025 comme suit :

Fonction	***NOM***	***Prénom***
Président	*NAORE*	*Roland*
1er Vice-Président (en charge des hébergements)	*TAVAE*	*Jacob*
2è Vice-Président (référent Bora-Bora)	*TAI YU SING*	*Yves*
3è Vice-Président (en charge des transports)	*TEINA*	*Alfred*
4è Vice-Présidente	*TEHAAI*	*Tonina*
5è Vice-Présidente (référente de Maupiti)	*VALENTIN*	*Mathilda*
5è Vice-Présidente	*LEON*	*Adeline*
Secrétaire Générale	*LENOBLE*	*Rachel*
Secrétaire Adjointe	*TEMEHARO*	*Vaimiti*
Trésorière	*TEMEHARO*	*Mélina*
Trésorier Adjoint	*HIOE*	*Ariitetia*
Référent Evènementiel	*PAOLILLO*	*Giovanni*
Assesseur	*TAAROAMEA*	*Vaihere*

Par courrier daté du 08 avril 2026, la fédération sollicite de la commune une subvention de 1.500 000 FCFP.
L'objectif de cette demande de subvention est de réaliser l'action suivante :
Un rassemblement en métropole le 16 novembre 2026, qui aura pour objectif de créer un espace de rencontre, de partage et de soutien pour les évasanés et les tamarii ma'ohi présents en métropole.
Il permettra également de maintenir le lien avec la culture polynésienne et de favoriser le bien-être moral des patients, de leurs accompagnants et des familles.
Le projet mobilisera la fédération, les bénévoles, les associations polynésiennes, les évasanés, leurs accompagnants, les tamari'i ma'ohi vivant en métropole ainsi que les partenaires de l'hôpital Corentin-Celton.
Les rencontres seront rythmées par des animations de danses traditionnelles et de chants, des temps d'échanges et de convivialité, ainsi qu'un repas offert par la fédération.
Après une étude technique de la demande, la commission DDESC réunie le 22 septembre 2026, doit rendre un avis quant à l'attribution d'une subvention en faveur de la fédération To'u Tauaro à hauteur de 1.215.000FCFP, conformément au plan de financement ci-dessous :

Financeur	***Montant en FCFP***	***% du coût global***
Ressources propres	*269 769*	*6%*
Produits d'activités	*902 000*	*21%*
Commune de faa'a	*1 215 000*	*29%*
Commune de Maupiti	*450 000*	*11%*
Commune de Takaroa	*450 000*	*11%*
Commune de Makemo	*450 000*	*11%*
Commune de Huahine	*450 000*	*11%*
TOTAL	***4 186 769***	***100 %***

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Bélinda MAI :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu le courrier n° 209.769 de la fédération To'u Tauaro ;

Vu le rapport de présentation ainsi que l'avis des membres de la Commission de la Direction du Développement Educatif, Social et Culturel du 22 septembre 2026 ;

Dans sa séance du 27 octobre 2026 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1er : Une subvention de fonctionnement d'un million deux-cent quinze mille francs (1.215.000 FCFP) est attribuée à la fédération To'u Tauaro.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de financement relatif à l'engagement financier de la commune envers l'association pour ces projets.

Article 3 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2026, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 octobre 2026.

La Secrétaire de Séance,

Victoire LAURENT

COMMUNE DE FAA'A ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française

Le Président de Séance,

Tetuahau TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 05 NOV. 2026 et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 05 NOV. 2026

FÉDÉRATION TO'U TAUARO
Siège social : PK 2.5 Auae – FAA'A Immeuble MANU HERE lot 4
BP 60362 – 98702 Faa'a Centre / 94000 - Créteil - FRANCE

Le Président

M NAORE Roland
Faa'a – TAHITI
Tel : +689 87 35 65 66

Faa'a, le 08 AVRIL 2026

Lettre n°06. /2026

À

Monsieur TEMARU Oscar
Maire de la Commune de FAAA
FAAA – TAHITI
98702

Objet : Demande de subvention année 2026.

Monsieur le Maire,

Ia Ora Na,

Dans le cadre des actions de la fédération pour l'année 2026, je viens par la présente lettre vous solliciter une aide financière sous forme de subvention pour le bon fonctionnement de la Fédération, d'un montant de 1 **500 000 XPF (Un Million Cinq Cent Mille Francs),**

Pour cela, cette aide permettra de réaliser les actions comme l'achat des KIT de carte SIM, des cartes NAVIGO, les frais de visites de nos bénévoles dans différents hôpitaux, organiser des sorties de visites dans différents monuments sur Paris, et organiser des repas entre malades polynésiens,

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je suis joignable au +689 87 35 65 66 ou par mail à tehinarii.r@gmail.com , pour toute information complémentaire concernant notre demande,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

NAORE Roland